



Kanton Bern
Canton de Berne



Permis de conduire pour bateaux

Publication DSE/OCRN

09/2020

Catégories

Vous pouvez obtenir un permis de conduire pour:

- les bateaux à voile catégorie D, plus que 15m² surface de voile (âge minimal : 14 ans)
- les bateaux motorisés catégorie A, plus que 6 Kilowatt de propulsion (âge minimal : 18 ans)

Première étape

Vous trouverez un formulaire de demande sur www.be.ch/navigation ou pouvez passer le retirer au guichet à Berne. Veuillez le renvoyer à nous dûment complété et accompagné d'une photo passeport.

Les documents suivants vous seront remis

- Autorisation (avec photo)
- Documents relatifs pour apprendre l'examen théorique (sur demande)

Courses d'apprentissage et formation

Vous pouvez effectuer des courses d'apprentissage en compagnie d'une personne titulaire d'un permis de conduire de la catégorie concernée.

Examen théorique

Inscription sur www.be.ch/navigation ou par +41 31 635 80 80. Il est identique dans les deux catégories. Munissez-vous de l'autorisation, **sans laquelle vous ne pouvez pas passer l'examen**. L'examen comporte 60 questions (total de 180 points). Il est considéré comme réussi à partir de 165 points. La validité est de 24 mois.

Examen théorique dans un autre canton

Vous ne pouvez passer votre examen théorique dans un autre canton que si vous y séjournez à la semaine. Vous pouvez en faire la demande au moyen du formulaire ad hoc, que vous trouverez sur www.be.ch/navigation. Veuillez le renvoyer à nous dûment complété, accompagné d'une copie de votre autorisation de résident temporaire par courrier ou e-mail.

Examen pratique

Inscription par téléphone (+41 31 635 86 80) auprès du service de la navigation. Munissez-vous de l'autorisation, **sans laquelle vous ne pouvez pas passer l'examen**. En cas de réussite, le permis de conduire vous sera délivré. En cas d'échec, l'examen pratique peut être répété au plus tôt après un mois.

Examen pratique dans un autre canton

Vous ne pouvez passer votre examen pratique dans un autre canton que si votre instructeur, votre employeur ou école est y domicilié. Vous pouvez en faire la demande au moyen du formulaire ad hoc, que vous trouverez sur www.be.ch/navigation. Veuillez le renvoyer à nous dûment complété, accompagné d'une copie de votre autorisation de résident temporaire par courrier ou e-mail.

Bateau utilisé pour l'examen

- Il doit être en état de navigabilité et conforme aux prescriptions.
- La force de propulsion du moteur doit être supérieure à 6 Kilowatt (cat. A)
- La surface vélique doit être de 16 m² au moins (cat. D)
- Munissez-vous du permis de navigation, **sans lequel vous ne pouvez pas passer l'examen**.

Informations supplémentaires

Si vous avez d'autres questions concernant le permis de conduire pour bateau, vous pouvez nous contacter au +41 31 635 86 80 ou par e-mail à navigation.ocrn@be.ch.

Berne, septembre 2020

MB022_f0920

Office de la circulation et de la navigation
Navigation

Schermenweg 5
Case postale
3001 Berne
+41 31 635 86 80
navigation.ocrn@be.ch

www.be.ch/navigation